



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Aux gouvernements cantonaux

Berne, le 30 octobre 2017

**Modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) :
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DE-TEC) conduit auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des autres milieux intéressés une consultation sur la modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV).

Nous vous invitons à exprimer votre avis sur le projet et le rapport explicatif.

Le texte révisé devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

Délai de réponse

Le délai de consultation court jusqu'au **16 février 2018**.

Résumé des points principaux du projet

Le projet crée les bases légales permettant à la SSR ainsi qu'aux diffuseurs locaux et régionaux avec une concession de diffuser à l'avenir de la publicité destinée à des groupes cibles spécifiques dans leurs programmes au bénéfice d'une concession. En outre, une base est constituée pour le soutien futur de l'Agence télégraphique suisse (ats).

Dossier de consultation

Les documents ci-dessous sont disponibles à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>:

- texte de l'ordonnance
- rapport explicatif
- liste des destinataires.



Prise de position

Nous nous efforçons de publier des documents sous une forme totalement accessible conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3). Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse électronique suivante, dans la limite du délai imparti :

rtvg@bakom.admin.ch

ou à l'adresse postale : Office fédéral de la communication, Division Médias, Rue de l'Avenir 44, Case postale 252, 2501 Bienne.

A l'expiration du délai de consultation, les avis exprimés seront publiés sur l'internet.

Responsable du dossier

Mesdames Sarah Lüthi (tél. 058 460 55 16) et Susanne Marxer (tél. 058 460 59 48) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Je vous remercie vivement pour votre précieuse collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Doris Leuthard
Présidente de la Confédération